



Procédure inaptitude a tous poste dans l'entreprise

Par **nico1313**, le **15/05/2010** à **19:15**

Bonjour, j'ai été déclaré inapte à tous postes dans l'entreprise en une seule visite avec danger immédiat le mois de suspension est terminé je n'ai toujours pas de nouvelle de mon employeur par ailleurs est-il possible de refuser un poste de reclassement. Que dois-je faire pour avancer? MERCI D'AVANCE.

Par **julius**, le **16/05/2010** à **10:40**

Bonjour,

Vous devrez avoir une deuxième visite à 15 jours d'intervalles de la première avec la médecine du travail pour faire définitivement valider votre inaptitude.

Ensuite, l'employeur prendra la mesure qu'il voudra, présentation de reclassement ou licenciement.

Un lien pour information :

[Inaptitude professionnelle](#)

Par **Cornil**, le **16/05/2010** à **17:29**

Bonjour "nico1313", salut Julius.

D'abord, Bravo Julius pour tes interventions récemment reprises, à mon avis de très bonne qualité.

Mais sur cet échange, je pense que tu as été un peu vite.

Nico précise que la décision d'inaptitude a été prise en une seule visite avec mention de "danger immédiat" Dès lors (CT R4624-31) point n'est besoin d'une deuxième visite.

J'ajoute, pour compléter la réponse à Nico, que le délai d'un mois étant de toute façon dépassé, l'employeur doit reprendre le paiement du salaire, peu important le refus d'un poste de reclassement, sur lequel Nico n'a pas d'ailleurs à se justifier, ce jusqu'à rupture éventuelle du contrat de travail, préavis inclus.

Bon courage et bonne chance Nico.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **julius**, le **16/05/2010** à **21:29**

En effet, Cornil, merci pour cette précision.

J'avais en effet "loupé" cet élément.

Je te remercie d'avoir corrigé mon intervention pour le bien du demandeur.